Foix, le 11 avril 2024

M. POULAIN, nouveau DDFIP de l'Ariège, a souhaité rencontrer, ce matin, les organisations syndicales pour évoquer la note de la DG ci-jointe concernant l'expérimentation de la semaine EN 4 jours. Cette note fait suite à la note fonction publique du 23 mars.

Question évoquée lors du CSAL du 9 avril (compte rendu en préparation) par **la CGT** mais qui n'avait pas eu de réponse. Le directeur avoue ne pas avoir compris le sens de notre question lors de la réunion et s'en excuse.

Concernant cette note plus précisément.

La CGT a demandé si les modules horaires étaient toujours d'actualité ? La note est indiqué un base d'heures travaillées de 1 607 heures, soit sans jour ARTT mais dit dans le même temps

> - le respect des autres dispositions réglementaires applicables en matière de temps de travail demeure intangible durant l'expérimentation: sont confirmés les durées maximales quotidiennes et hebdomadaires, la durée de la pause méridienne, ainsi que les dispositifs contribuant au développement de la culture de la prévention dans les administrations et à la vigilance portée sur la santé physique et mentale des agents publics ;

Si les modules horaires sont conservés :

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	*différence*	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	Total
35h00 *(agents Berkani et non titulaires)*	07h00	08h45	*+ 1h45 par jour*	0	25		25
36h12	07h14	09h03	*+ 1h49 par jour*	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	*+ 1h52 par jour*	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	*+ 1h54 par jour*	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	*+ 1h55 par jour*	13	32	-1	44

En se calant sur des heures d'arrivée type, cela donne :

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) *(prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)*		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

Pas besoin d'être grand clerc pour constater que cette semaine EN 4 JOURS exclut de fait les personnes avec contraintes familiales ou les personnes ayant des trajets longs pour rejoindre leur lieu de travail.

La note évoque également le retrait des jours RTT pour les agents au forfait.

La CGT a demandé comment serait calculé les temps partiels ? Le directeur se pose les mêmes questions

La note prévoit 2 jours de télétravail maximum et réduite à 1 par semaine si le fonctionnement l'impose et ce sera le cas. **La CGT** a demandé comment faire avec les agents qui sont en télétravail 2 jours ou plus par semaine pour raison médicale ?

- la possibilité d'intégrer dans l'expérimentation les agents ayant recours au télétravail, qu'ils y aient déjà recours ou non : plafonné à 2 jours maximum par semaine et réduit à 1 journée télétravaillée par semaine si le fonctionnement du service l'impose ;

La CGT a demandé quel jour serait fermé, le vendredi pour couper les chaudières le jeudi soir ? Le directeur n'a pas tranché

La CGT a demandé si tous les services seraient concernés ou certains ? Le directeur a indiqué que ce ne serait pas tous les services

La CGT a demandé que ce passe-t-il si un agent veut rester sur 5 jours alors que ces collègues veulent la semaine en 4 jours dans le service ? Pas de réponse du directeur, il se pose les mêmes questions

La CGT a demandé que se passe-t-il si aucun service n'est volontaire ? La note prévoit que cela soit sur le volontariat. Le directeur imposera-t-il un service volontaire d'office ? Le directeur espère avoir des services volontaires

- le principe du volontariat est le principe fondateur de l'expérimentation tout en s'inscrivant dans le cadre de l'organisation collective du travail que le service aura entendu adopter, après échanges au sein de l'équipe concernée ;

La CGT a demandé si les agents devraient recevoir jusqu'à 18h les contribuables ? Le directeur a répondu que ce serait sans doute le cas, afin de permettre à des gens sortant du travail d'être reçus.

- l'organisation du travail sur une durée de 4 jours ne pourra donner lieu à un accroissement des effectifs dans le service concerné, ni à une réduction des plages d'ouvertures au public pour les services en relation directe avec le public. A contrario, les plages auraient vocation à être étendues du fait de la présence des agents sur une amplitude horaire élargie, si l'organisation le permet.

La CGT a évoqué sa revendication, une semaine **DE 4 jours pour 32 h travaillées payées 35.**

La CGT et Solidaires ont émis un avis négatif sur le projet. Aucune réponse sur les interrogations que chaque agent est en droit de se poser. La note ne répond à rien !!!!

FO est ni pour ni contre.

Le Directeur va solliciter les chefs de services et sonder les agents ou tous les agents sur le principe, il doit faire remonter sa réponse pour le 22 avril.

Sortir une note comme ça sans préparation, sans avoir consulté les syndicats au niveau national, et vouloir faire sonder les agents durant les vacances scolaires relève de l'amateurisme ou de l'incompétence de la part de la DG.